



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un premier projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels

Premier projet de règlement no 2020-173-2.26 modifiant le règlement no 2020-173 sur les usages conditionnels afin d'ajouter la zone P1 aux zones admissibles aux usages conditionnels sous certains critères d'évaluation

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Compton a adopté le premier projet de règlement numéro 2020-173-2.26 intitulé « Premier projet de règlement no 2020-173-2.26 modifiant le règlement no 2020-173 sur les usages conditionnels afin d'ajouter la zone P1 aux zones admissibles aux usages conditionnels sous certains critères d'évaluation » ;
2. Le projet de règlement vise à permettre un usage résidentiel, conditionnellement au respect des critères spécifiquement établis, dans la zone P1 ;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le **10 février 2026**, à 19h00, au 3, chemin de Hatley.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet *Séances du conseil*, dans la section *Documents de la séance du mois*.

Donné à Compton ce 29 janvier 2026,

André Martel
Greffier-trésorier